

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2004

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2003 ;
2. Remplacement des collecteurs et aménagements du chemin de Savoie (préavis No 01/2004) ;
3. Pose de revêtements bitumineux aux ch. des Utins, de la Gravière, des Platanes et à la Place de l'Eglise (préavis No 02/2004) ;
4. PPA La Chocolatière (préavis No 03/2004) ;
5. Communications municipales ;
6. Communications du Bureau ;
7. Divers et propositions individuelles.
8. Clôture officielle de la séance puis intervention du pasteur Rochat.

M. Roland Racine, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la Municipalité, la presse, le public et M, le Pasteur Rochat. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil. Se sont excusés : MM. Louis Furiga, Philippe Gandillon, Antonio Garcia, Arnaud Isoz, Thierry Lambelet, Roger Métry, Joël Möckli, Denis Richard et Samuel Rouault. Non excusé M. Cédric Rieben.

Mme Janine Loup et M. Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 8 décembre 2003

Une correction est à apporter au PV, avant son approbation, à savoir :

- page 64, ligne 11, il faut ajouter « Racine » après « Bernard ».

Il est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Remplacement des collecteurs et aménagements du chemin de Savoie (préavis No 01/2004)

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. Luc Martin, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M, Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 01/2004 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/2004,

- vu le rapport de la Commission des Routes,
- vu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr 376'000.00** pour le remplacement des collecteurs et aménagements du chemin de Savoie,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans

3. Pose de revêtements bitumineux aux ch. des Utins, de la Gravière, des Platanes et à la Place de l'Eglise (préavis No 02/2004)

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. Luc Martin, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. M. Eric Maillefer se réjouit de ces prochains travaux mais demande si le Ch. de la Plantaz n'aurait pas pu être inclus, car il nécessiterait une réfection.

M. Michel Pache lui répond que des travaux de fouille doivent encore être faits à cet endroit mais que le Ch. de la Plantaz fait partie de la prochaine étape des réfections.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 02/2004 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2004,
- vu le rapport de la Commission des Routes,
- vu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **fr 90'000.00** pour la pose de revêtements bitumineux sur les chemins des Utins, de la Gravière, des Platanes et la Place de l'Eglise
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. PPA La Chocolatière (préavis No 03/2004)

M. Ernest Carrel, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. François Pache, président de la commission ad'hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. M. Philippe Martin demande des précisions quant à la réhabilitation du canal et si la route restera un chemin privé. M. Carrel précise que le canal devrait rester tel quel bien que des discussions soient encore en cours mais la commune n'est pas concernée par cette obligation. Toutefois, c'est le souhait des acquéreurs.

Sur le second point, une servitude de passage est inscrite comme chemin privé mais il est toutefois public. Une convention a donc été élaborée pour les coûts d'entretien de ces accès. M. Philippe Diserens demande si la convention signée entre le propriétaire et un opposant concerne également la Commune. M. Carrel précise que la commune est concernée pour l'entretien du chemin dont il est fait mention plus haut (env. 30%). La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 03/2004 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2004,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (47 oui-1 non-1 abstention)

- d'adopter le Plan Partiel d'Affectation « PPA La Chocolatière » et son règlement ci-annexés tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 19 septembre au 19 octobre 2000 et annotations en rouge du règlement ; modifications apportées après l'enquête publique,
- d'autoriser d'ores et déjà la municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption du PPA La Chocolatière et de son règlement.

5. Communications municipales

Les communications municipales étaient jointes à la convocation et se résument de la manière suivante :

- a) le décompte final relatif au concours d'idées pour un dispositif d'équipements collectifs de la Commune présente une dépense totale de **fr. 146'955.70** pour un crédit de fr. 227'000.—accordé le 28 avril 2003 ;
- b) le décompte final relatif à la réfection du clocher de l'église présente une dépense totale de **fr. 109'228.40** pour un crédit de fr. 169'000.—accordé le 2 juillet 2001 ;
- c) le décompte final relatif au remplacement de l'orgue présente une dépense de **fr. 60'424.20** pour un crédit de fr. 105'496.—accordé le 29 octobre 2001. A ce sujet, M. Vogel demande si la somme de fr. 11'000.-- a déjà été déduite sur ce décompte. Il lui est répondu que oui.

6. Communications du Bureau

Participation aux votations du 8 février 2004 : 54 %.

Les jetons de présence qui ont été glissés dans l'urne, soit fr.242.--, ont été versés à la Fondation romande de soins pédiatriques spécialisés à domicile qui nous a remerciés par écrit le 9 février 2004.

Une séance d'information concernant le droit de vote et d'éligibilité des étrangers s'est tenue le 20 ct et a réuni entre 60 et 70 personnes. Merci à la municipalité in corpore et aux membres

du Conseil présents d'y avoir participé. A titre indicatif, notre commune compte à ce jour 187 étrangers concernés par ce droit.

Pour étudier tout ce qui concerne les modifications qu'a apportées la nouvelle constitution à notre règlement, il a été nommé une commission composée exceptionnellement de 8 membres puisque composée de tous les anciens présidents ou présidentes encore au sein de notre Conseil communal.

Les prochaines séances du Conseil sont prévues le 28 juin 2004 et 6 décembre 2004. Deux dates sont provisoirement agendées, à savoir les 27 septembre et 25 octobre 2004.

La course du Conseil communal est fixée au samedi 11 septembre prochain. Plus de détails vous seront communiqués le 28 juin 2004.

7. Divers et propositions individuelles

M. Buser demande ce que la Commune va faire lorsqu'il n'y aura plus de moyens de communications à partir d'Echandens le dimanche.

M. Philipp Panchaud répond qu'il est envisagé de modifier la ligne 5 en l'incorporant au réseau TPM en direction de la gare de Renens afin de rejoindre soit le réseau CFF soit le réseau TL.

M. Philipp Panchaud nous informe que le poste de porte-drapeau de la Commune est à repourvoir. Avis aux amateurs !

M. Willi Glur demande des précisions quant à l'avenir de la gare de triage de Denges, notamment quant à l'extension de celle-ci et du trafic 24h/24h.

M. Panchaud indique que la gare de triage deviendrait une des grandes gares de triage en Suisse. Ils ont des plans pour 2005 avec une seconde phase prévue en 2007-2008. La phase 2005 devrait être mise à l'enquête fin 2004, voire début 2005.

M. Bertrand Seydoux, qui travaille à la gare de triage, précise que les premiers travaux prévus sont pour 2006, mais qu'il s'agit d'un renouvellement du système de freinage. Concernant l'extension, il nous dit que le dossier est actuellement bloqué car l'avant-projet a été rejeté par le conseil d'administration et se retrouve au point de départ.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h.45

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin

La séance officielle est suivie d'un exposé du pasteur Daniel Rochat sur le centre d'accueil des requérants d'asile de Vallorbe.